

Ville de Beauharnois

2^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 25 janvier 2018 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Guillaume Lévesque-Sauvé, Richard Dubuc, Alain Savard et Linda Toulouse sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant la totalité des membres.

Est également présente à cette séance, madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2018-01-027 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par monsieur Richard Dubuc
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 10 h 30.

Adoptée unanimement.

Numéro 2018-01-028 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 10 h 30
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Relations de travail – Rétrogradation du poste de la salariée numéro 768 – Suspension disciplinaire pour la salariée numéro 711

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Monsieur le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé demande le vote sur la proposition principale.

Numéro 2018-01-029 **Relations de travail – Rétrogradation du poste de la salariée numéro 768 – Suspension disciplinaire pour la salariée numéro 711**

Considérant qu'une enquête administrative a été menée suivant la prise de connaissance par le maire de certains faits troublants impliquant deux employées ;

Considérant qu'au terme de cette enquête, la majorité des membres du conseil en sont venus à la conclusion que la salariée numéro 768 ne pouvait plus occuper sa fonction en raison de fautes commises, lesquelles ont rompu le lien de confiance à son égard ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville a évalué plusieurs options à la lumière des faits et du droit et en est venu à la conclusion qu'il serait adéquat de permettre à la salariée numéro 768 de conserver son lien d'emploi, mais dans un poste de cadre intermédiaire ;

Considérant qu'au terme de cette même enquête, la majorité des membres du conseil en sont venus à la conclusion que la salariée numéro 711 a également commis une faute, laquelle ébranle le lien de confiance à son égard ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des faits et du droit, le conseil de la Ville a conclu qu'une suspension sans solde de la salariée numéro 711 pour une période de quinze (15) jours ouvrables est susceptible de permettre à celle-ci de comprendre le sérieux de la faute commise et de s'amender pour le futur ;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par monsieur Alain Savard

Il est résolu :

- **De** rétrograder la salariée numéro 768 au poste de directrice chargée de projets spéciaux et immobilisations avec les conditions de travail liées à cette fonction, et ce, dès le 29 janvier 2018.
- **Que** son salaire soit fixé à l'échelon 8 de la classe C en vertu de la grille des classifications et échelles des salaires 2017 de la politique relative aux conditions de travail du personnel cadre adoptée le 6 décembre 2016 par la résolution numéro 2016-12-518.
- **De** suspendre sans solde la salariée numéro 711 pour une période de quinze (15) jours ouvrables du 23 janvier au 12 février 2018 inclusivement.
- **De** mandater le maire pour administrer les deux (2) dossiers d'employées et gérer les mouvements de personnels nécessaires en raison de ces mesures disciplinaires.
- **De** mandater monsieur le maire Bruno Tremblay afin d'entamer un processus d'embauche à la Direction générale.

Numéro 2018-01-029 **Relations de travail – Rétrogradation du poste de la salariée numéro 768 – Suspension disciplinaire pour la salariée numéro 711 (suite)**

Ont voté pour : Richard Dubuc
 Alain Savard
 Roxanne Poissant
 Jocelyne Rajotte

Ont voté contre : Linda Toulouse
 Guillaume Lévesque-Sauvé

En faveur : 4
Contre : 2

La proposition est donc acceptée.

Adoptée majoritairement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2018-01-030 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Jocelyne Rajotte
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 10 h 35.

Adoptée unanimement.

Bruno Tremblay, maire

Manon Fortier, greffière